



**Commune de
Cossonay**



PREAVIS N° 18/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

**—
Aménagement Place Dame Jeanne**

Commune de Cossonay

le 9 décembre 2024 / bab

<u>1.</u>	<u>PRÉAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>2.</u>	<u>PROJET</u>	<u>4</u>
<u>2.1</u>	<u>PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT</u>	<u>6</u>
<u>2.2</u>	<u>PRINCIPE DES AMENAGEMENTS, MATERIALITÉ, EQUIPEMENTS</u>	<u>7</u>
<u>2.3</u>	<u>CONCEPT VEGETAL</u>	<u>8</u>
<u>2.4</u>	<u>PLANS ET COUPES</u>	<u>10</u>
<u>3.</u>	<u>FINANCEMENT</u>	<u>13</u>
<u>4.</u>	<u>CONCLUSIONS</u>	<u>16</u>

Au cours de l'année 2022, la Municipalité, en partenariat avec le Canton, à savoir la Direction générale des immeubles et du patrimoine – Division Monuments et Sites (DGIP-MS), a entamé des réflexions quant à une valorisation du square. En raison de sa position dans un périmètre avec un objectif de sauvegarde maximal A, la substance et la conservation intégrale de toutes les composantes du site et de tous les espaces libres devront être respectés.

L'aménagement de la place n'a pas évolué depuis 1974. Elle est mal mise en valeur et une requalification de cet espace permettrait aux habitants de bénéficier d'un lieu de qualité au cœur du vieux bourg.

En 2023, au terme des travaux de mise en séparatif réalisés dans la rue, la Municipalité a mandaté un bureau d'architectes paysagistes de réaliser un avant-projet permettant une revalorisation du square. Au fil des discussions entre les parties, le projet a évolué pour aboutir à une version finale qui fait aujourd'hui l'objet du présent préavis.

En parallèle, il a été décidé de changer la dénomination de la place. Après consultation des archives communales et concertation avec des personnes passionnées d'histoire, en particulier celle de notre bourg, le choix s'est porté sur celui de « Place Dame Jeanne », en mémoire de Dame Jeanne de Cossonay. Le nom a été soumis à l'approbation par la Direction générale du territoire et du logement, direction du cadastre et de la géoinformation (DGTL), laquelle l'a formellement validé.

Jeanne de Cossonay, fille de Louis II, sire de Cossonay et de Marguerite d'Oron, épousa Jean de Rougement et devint dame de Cossonay. Elle n'eut pas de descendance.

Longtemps, la mémoire de « Dame Jeanne » - on la désigne ainsi à Cossonay, où son souvenir reste très populaire – a été une bénédiction. En effet, les habitants de Cossonay avaient cruellement souffert du grand incendie de 1398 dans lequel les titres des franchises qu'ils tenaient de leur seigneur avaient péri. Pour guérir les blessures et leur rendre courage, Dame Jeanne leur accorda un code de libertés et de franchises étendues. La chartre de cette importante concession est datée du 14 avril 1398.

Cette héritière des sires de Cossonay fit son testament le 6 avril 1406 et décéda peu de temps après. Avec elle s'éteignit la Maison de Cossonay.

Les dates précises de sa naissance, de son mariage et de son décès ne sont pas connues.

Une plaque commémorative sera apposée sous celle du nom de la place.

2. PROJET

L'objectif du projet est subdivisé en huit points, à savoir :

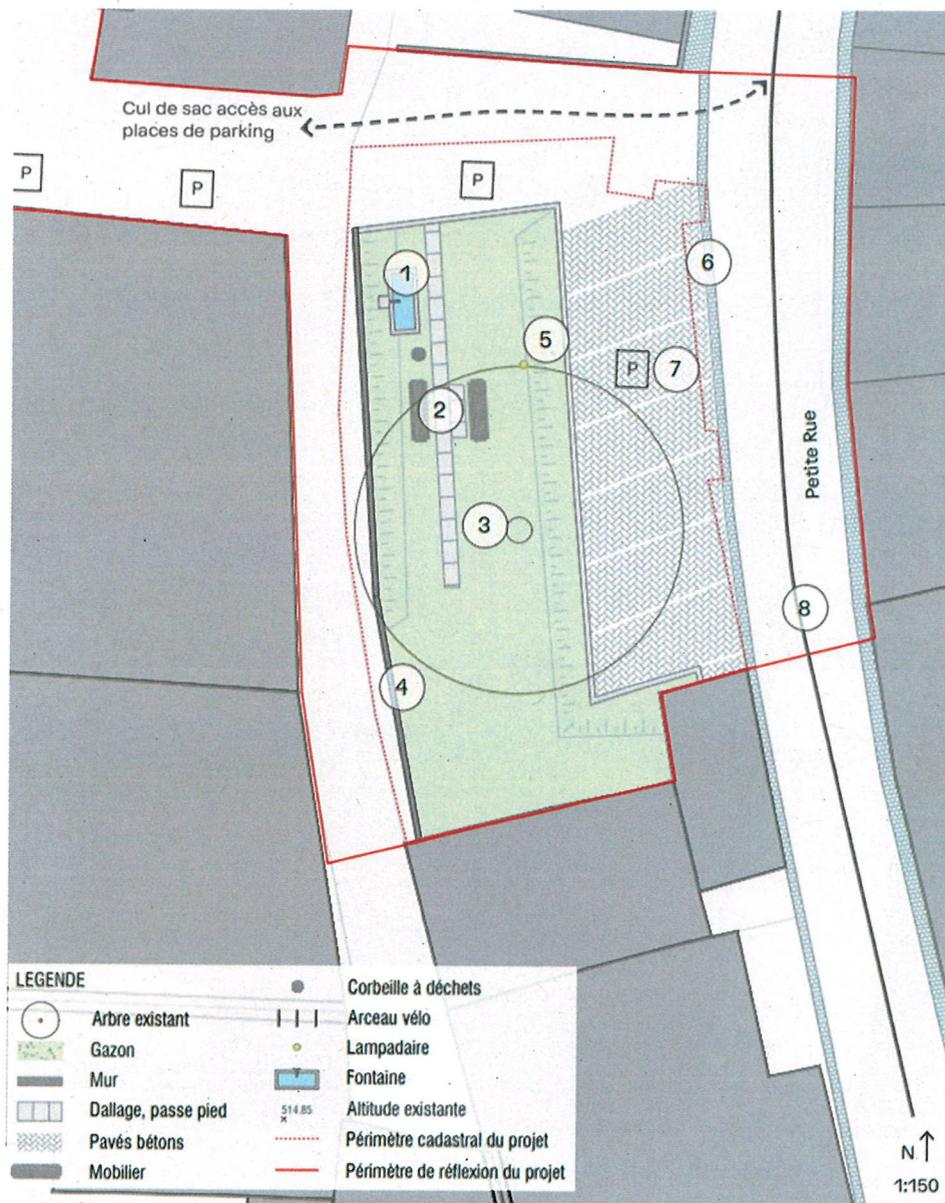
- 1) Valoriser la fontaine classée au recensement architectural (note 3) par la rénovation complète.
- 2) Repenser les matérialités et les équipements (dallages, pavés, gazon, assises). Les équipements en bon état tels que le luminaire ou la poubelle, sont à conserver.
- 3) Valoriser et protéger le patrimoine arboré existant, dont un Platane majeur.
- 4) Conserver le mur de soutènement Ouest.



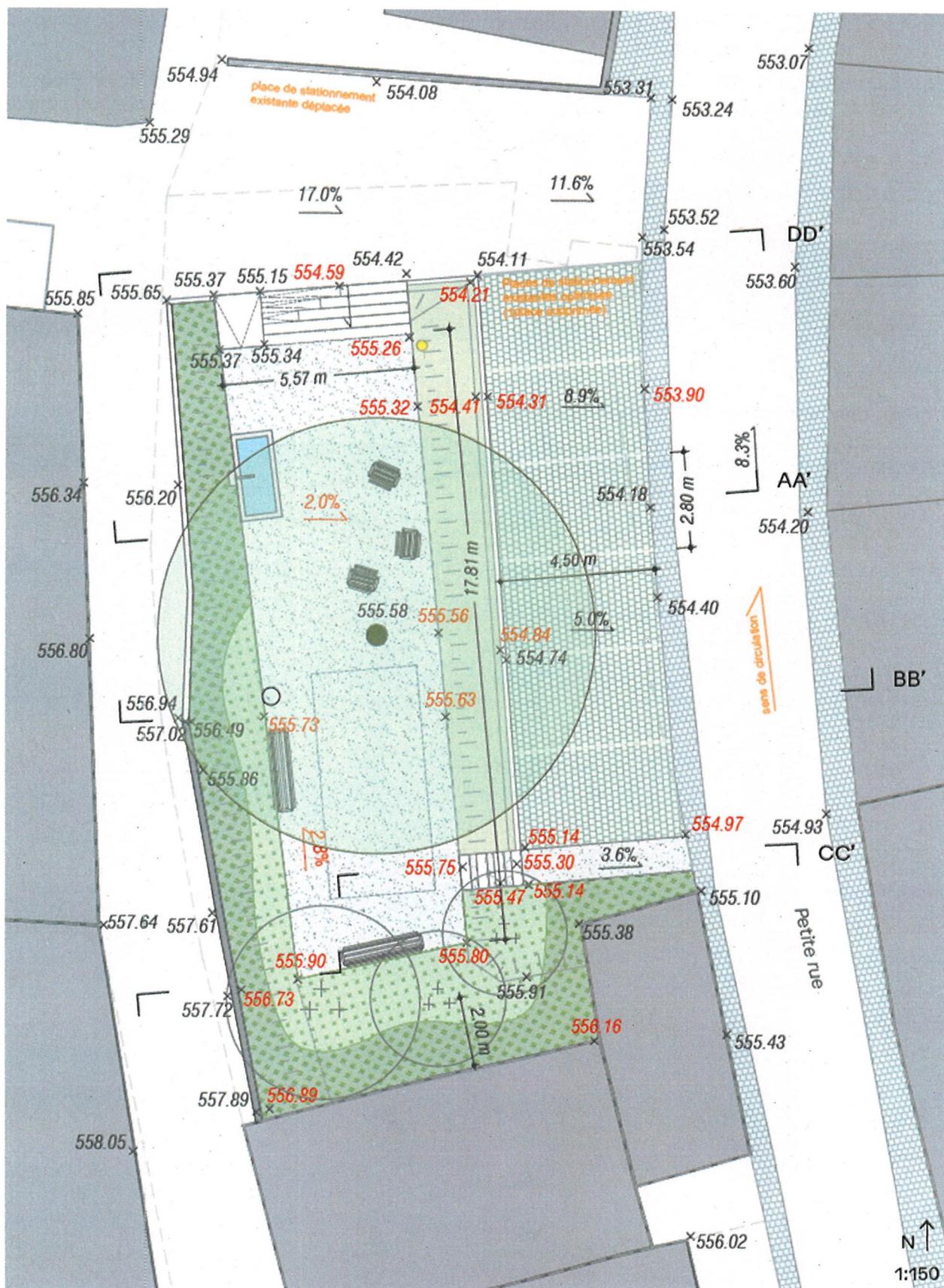
- 5) Retravailler la topographie existante tout en assurant la préservation du Platane et le raccord avec les rues adjacentes.
- 6) Préserver les récents travaux effectués sur la Petite Rue (récotte des eaux en pavés, pieds de façades en boulets).
- 7) Requestionner les besoins en stationnement (actuellement 7 places, 6 après travaux).
- 8) Conserver les espaces de circulation (voitures) et les intégrer à l'aménagement du square.



Plan des huit points du projet (état actuel)



2.1 Plan général d'aménagement



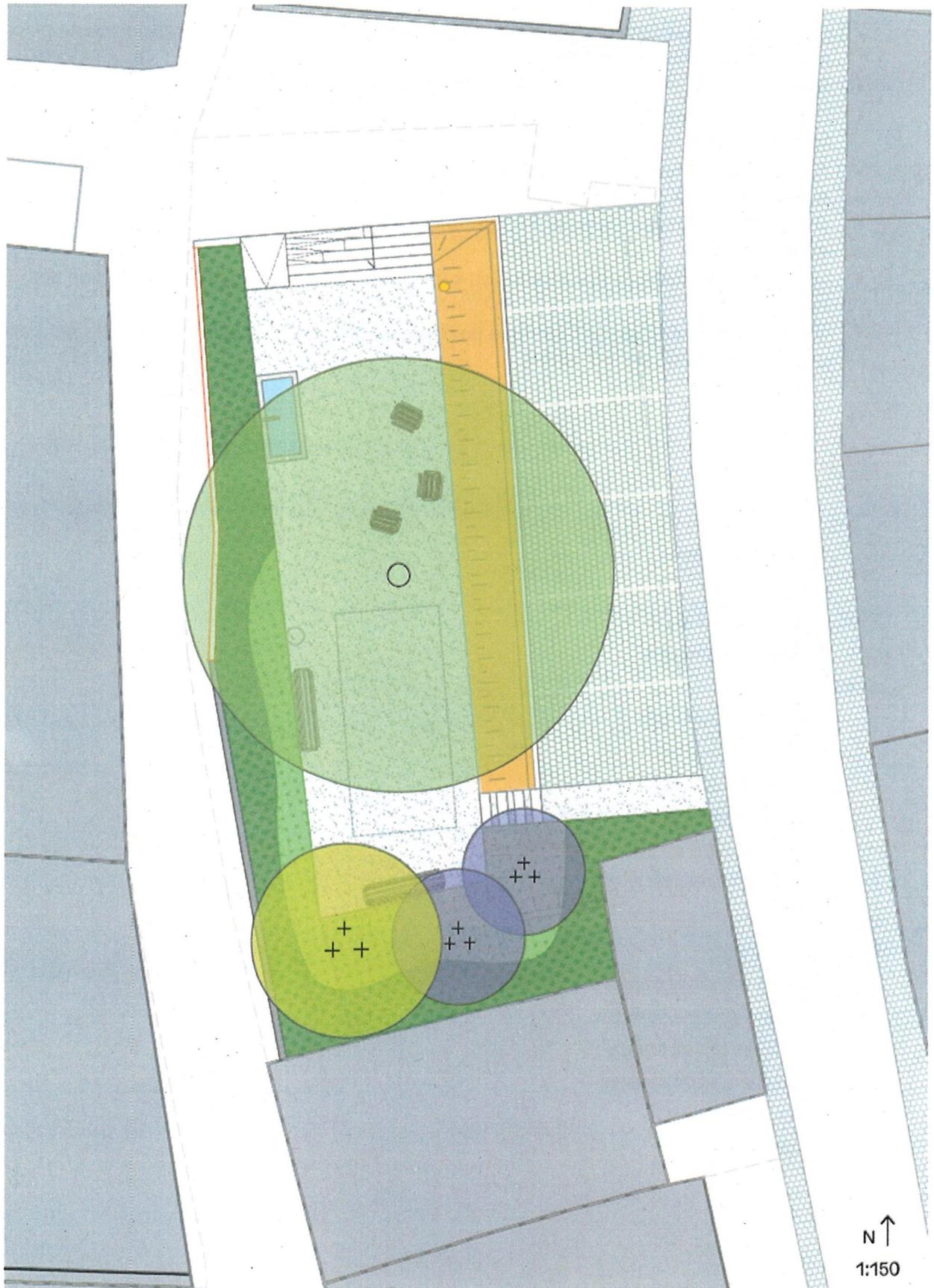
2.2 Principe des aménagements, matérialité et équipements

- Optimiser la géométrie des places de stationnements existantes (suppression d'une place) afin de donner plus de largeur au square (~+ 1m).
- Retravailler l'entrée Nord du square grâce à des escaliers filants afin d'en faciliter l'accès.
- Proposer une entrée secondaire au Sud par un escalier en traverses en chêne afin de faciliter la traversée du square.
- Aménager une bande centrale en stabilisé, accueillant la fontaine rénovée et des activités ponctuelles (jeux de boules, assises).
- Requalifier les limites Ouest et Sud par une frange jardinée, plantée d'arbustes, de vivaces et de cépées.
- Privilégier des surfaces perméables ou semi-perméables pour favoriser l'infiltration des eaux.
- S'inscrire dans le contexte historique du bourg en proposant un pavage en pierre naturelle pour les places de stationnement.

LEGENDE

	Arbre existant
	Arbre cépée projeté
	Prairie projetée
	Massif arbustif projeté
	Massif vivaces projeté
	Mur existant
	Bordure béton projetée
	Escalier béton projeté
	Rampe béton projetée
	Escalier traverse en chêne projeté
	Gravier stabilisé projeté
	Pavés pierre naturelle projeté
	Rigole en pavés existante
	Banc projeté
	Assise individuelle projetée
	Fontaine existante déplacée
	Luminaire existant déplacé
	Poubelle existante déplacée
	Altitude existante
	Altitude projetée

2.3 Concept végétal



Les principes des aménagements végétaux prévoient de :

- Conserver le patrimoine arboré existant, à savoir le Platane majeur.
- Requalifier les limites Ouest et Sud par une frange plantée de cépées, d'arbustes et de vivaces.
- Favoriser des essences indigènes d'exposition mi-ombragée.
- Promouvoir la biodiversité en proposant une palette végétale diversifiée.
- Stabiliser les talus et limiter les eaux de ruissellement grâce aux plantations.
- Végétaliser le talus Est avec une prairie fleurie.

Arbre majeur existant



Platane commun



Afin de garantir de bonnes conditions pour la conservation du platane majeur, un arboriste assurera un suivi avant et pendant les travaux. Si nécessaire, il préconisera les soins et mesures à mettre en œuvre.

Cépée

Plantation de cépées à petit développement, présentant un intérêt floristique et une diversité de feuillage



Erable champêtre



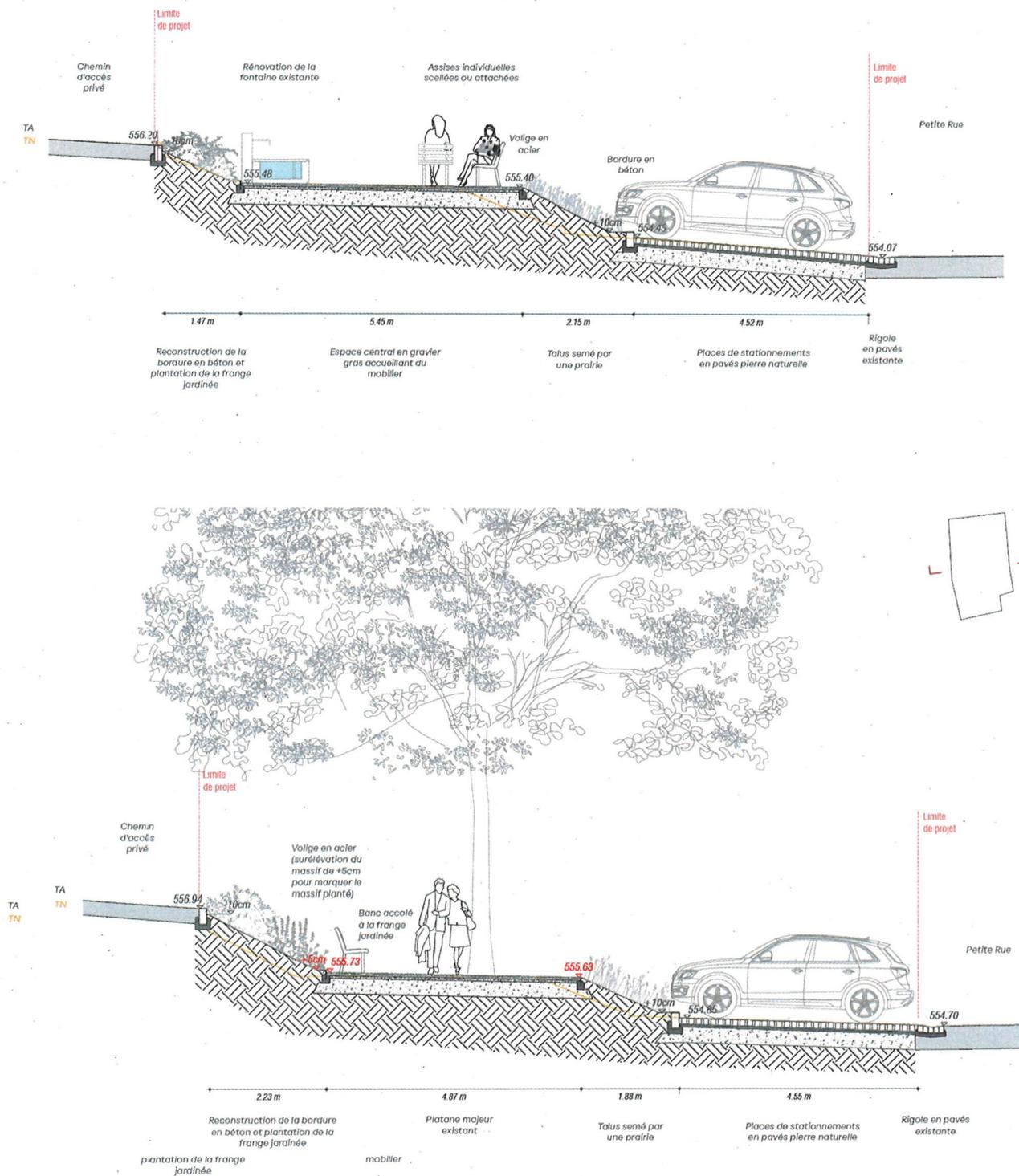
Prunus mahaleb

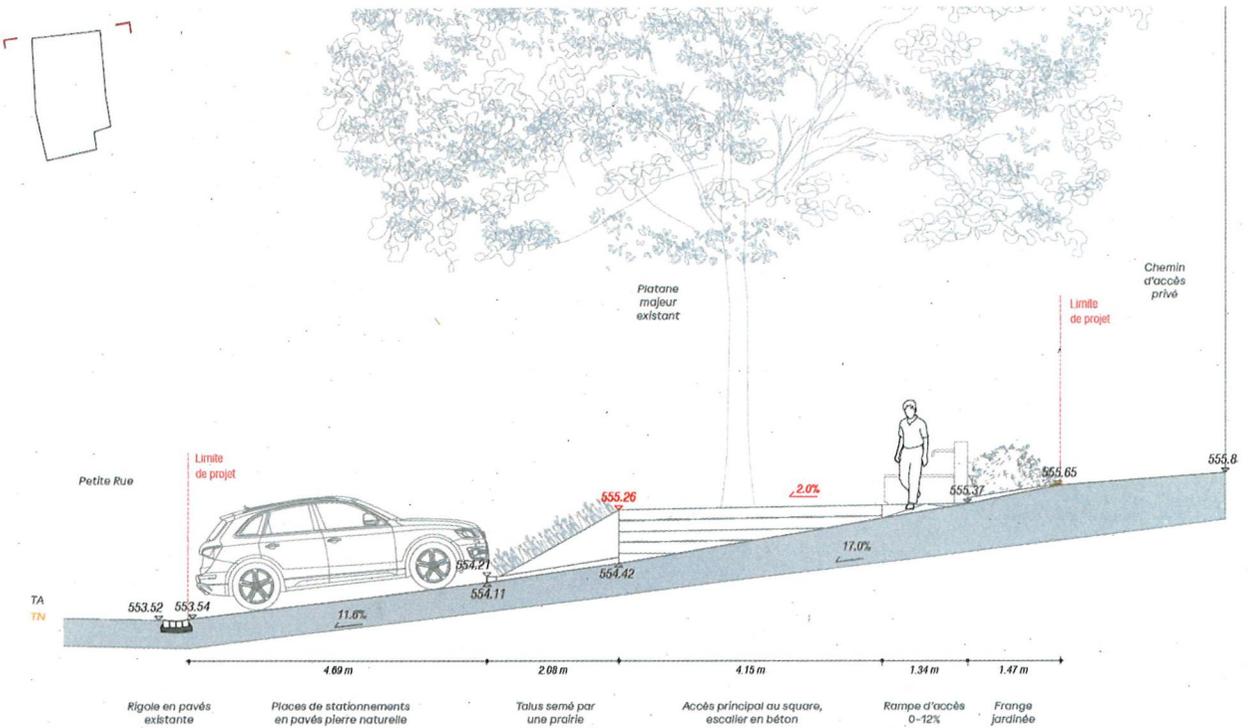
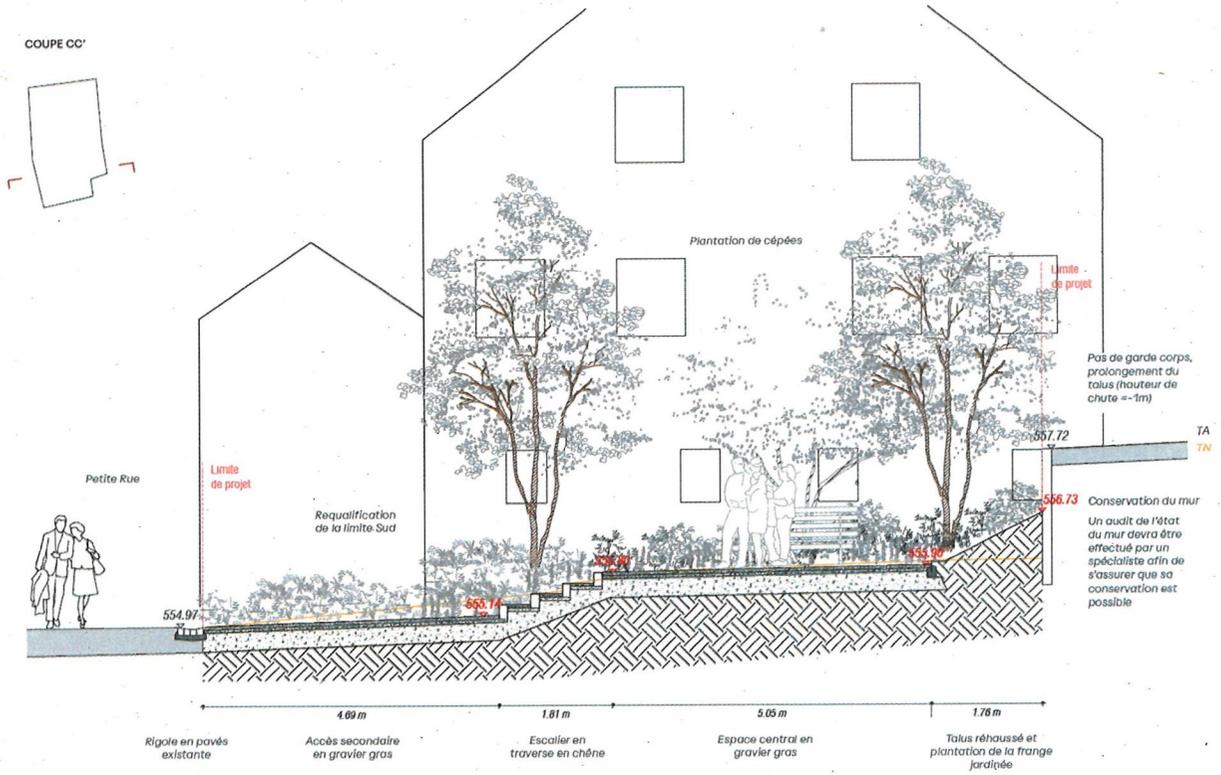


Massif arbustif et vivaces

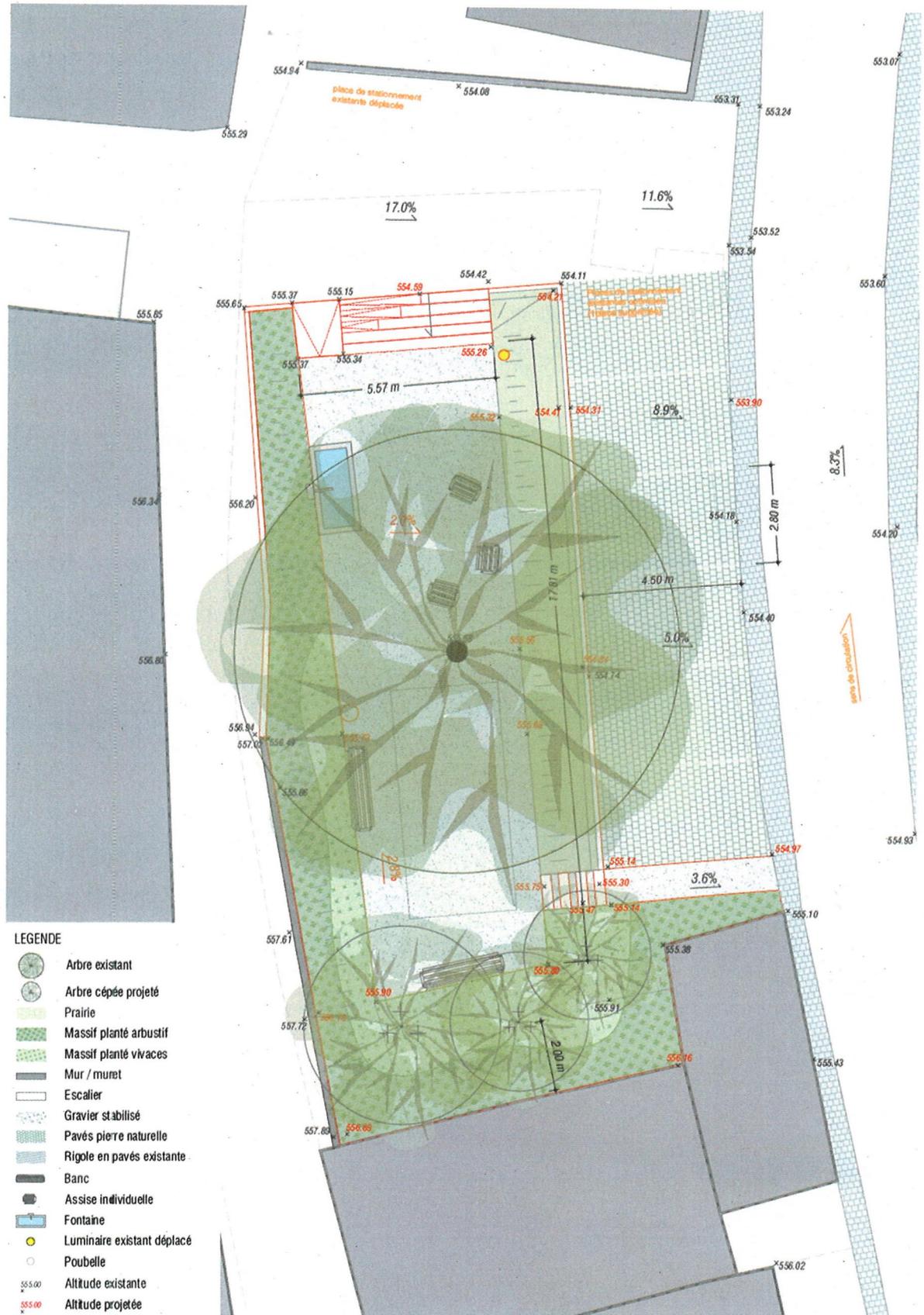
Des plantations d'un mélange d'essences arbustives caduques et persistants ainsi que de couvre-sol adaptés à l'exposition ombre, mi-ombre proposant des feuillages contrastants et lumineux viendront compléter le concept végétal de la place.

2.4 Plans et coupes





Plan masse du réaménagement de la Place Dame Jeanne



INTERVAL
ARCHITECTES PAYSAGISTES

Interval Paysage Sàrl
Avenue de la Gare 34
1022 Chavannes-près-Renens
info@intervalpaysage.ch
021.566.10.46

COSSONAY - Square Dame Jeanne
N° : IP_PLAN général_P100_A3

Version A Modifié le 22.08.2024 Dessinateur: JR

Créé le 22.08.2024
Echelle 1:100
Unité de dessin Mètre
Format A3



Commune
de Cossonay

3. FINANCEMENT

Le devis général du projet se présente de la manière suivante :

Travaux d'assainissement	Prix HT	Total (HT)
Offre des travaux du paysagiste (selon retour d'offre)	54'009.80	
		54'009.80
Travaux de places de stationnement	Prix HT	Total (HT)
Offre des travaux du paysagiste (selon retour d'offre)		31'997.00
		31'997.00
Travaux de jardinage et plantations	Prix HT	Total (HT)
Offre des travaux du paysagiste (selon retour d'offre)		12'704.10
<i>Jardinage</i>	8'304.10	
<i>Entretien</i>	4'400.00	
		12'704.10
Travaux d'équipements	Prix HT	Total (HT)
Offre des travaux du paysagiste (selon retour d'offre)		10'750.00
		10'750.00
Travaux de canalisations	Prix HT	Total (HT)
Offre Canalisation (selon retour d'offre)		7'306.00
<i>Eau potable</i>	5'083.00	
<i>Eau claire</i>	2'223.00	
Rénovation de la fontaine		17'000.00
		24'306.00
Travaux éclairage public	Prix HT	Total (HT)
Offre travaux du paysagiste (selon retour d'offre)		4'116.00
		4'116.00
Frais secondaires	Prix HT	Total (HT)
Honoraires architectes paysagistes	22'750.00	
Honoraires géomètre	4'000.00	
		26'750.00

Récapitulation

Travaux d'assainissement	54'009.80	
Travaux de places de stationnement	31'997.00	
Travaux de jardinage et plantations	12'704.10	
Travaux d'équipements	10'750.00	
Travaux de canalisations	24'306.00	
Travaux d'éclairage public	4'116.00	
Frais secondaires	26'750.00	
		164'632.90
Divers et imprévus 10%	16'463.30	
		181'096.20
Montant total TTC des travaux		
TVA 8.1%		14'668.80
Arrondi		235.00
		196'000.00

Ci-après, le tableau usuel de la Bourse communale indiquant l'état d'endettement de la Commune :

Préavis n°	18/2024	Montant	CHF	196'000.00
Objet du préavis	Aménagement Place Dame Jeanne			

Estimation financière nette				196'000.00
Coûts totaux				196'000.00
Participations de tiers				0.00
Subventions				0.00

Situation financière				
Plafond d'endettement 2021-2026				60'000'000.00
Liquidités avant préavis	31.10.2024			7'895'618.26
Emprunts avant Préavis	31.10.2024			18'954'065.50
Dépenses restantes sur les préavis en cours acceptés par le Conseil communal				4'555'000.00

Disponible à ce jour **44'386'552.76**

Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement				196'000.00
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				16'551'000.00
- PM 10-2024 - Création d'un Vortex et réaménagement du ruisseau des Rochettes			16'200'000.00	
- PM 13-2024 - Création d'un parking complémentaire à la piscine des Chavannes			351'000.00	

Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours **16'747'000.00**

Solde disponible à ce jour incluant les demandes de crédit d'investissement en cours **27'639'552.76**

Impact estimé sur le compte fonctionnement	N° compte	Année	CHF	9'126.35
Amortissement places de stationnement	357.1.3311	40 ans, linéaire	45'485.00	1'137.15
Amortissement éclairage public	430.3311	40 ans, linéaire	5'850.00	146.25
Amortissement travaux d'assainissement	440.3311	40 ans, linéaire	76'775.00	1'919.40
Amortissement plantations et équipements	440.3311	10 ans, linéaire	33'340.00	3'334.00
Amortissement canalisations et conduites EC	460.3311	60 ans, linéaire	3'160.00	52.65
Amortissement canalisations et conduites eau potable	810.3311	60 ans, linéaire	7'225.00	120.40
Amortissement fontaine	810.3311	10 ans, linéaire	24'165.00	2'416.50
			196'000.00	
Chargés financiers		1.5% par an	196'000.00	2'940.00

4. CONCLUSIONS

L'aménagement de la Place Dame Jeanne permet une requalification d'un lieu aujourd'hui peu attractif qui mérite une mise en valeur visuelle, une amélioration des équipements et la création d'un espace vert au milieu du vieux bourg.

Le projet qui vous est présenté tient compte des impératifs liés aux contraintes ISOS et comble idéalement les besoins en matière de convivialité urbaine et de mobilité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 18/2024 relatif à l'aménagement de la Place Dame Jeanne ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

- D'accepter le préavis municipal n° 18/2024 relatif à l'aménagement de la Place Dame Jeanne ;
- D'accorder un crédit de CHF 196'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;
- D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux d'un montant de CHF 196'000.- par les liquidités courantes ou un emprunt aux meilleures conditions du marché auprès d'un établissement financier, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.

Adopté par la Municipalité le 2 décembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique


V. Induni



La Secrétaire


B. Barraz

Délégué municipal : M. Jean-Claude Challet

La date de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au 19 décembre 2024 à 18h00 à la Maison de Commune.